



Conseil d'administration

Lundi 21 mars 2021

Sténotypie
STENHEL

9 rue Claude Bernard
94310 ORLY
Tel : 09.52.39.58.77
Mobile : 06.12.18.63.66
jeanneret.helene@gmail.com

FEUILLE DE PRESENCE

Représentants du Conseil de Paris :

M. Christophe NAJDOVSKI

M. Jean-Noël AQUA

Mme Afaf GABELOTAUD

Mme Pénélope KOMITES

Pouvoir à Mme LEMARDELEY

Mme Marie-Christine LEMARDELEY

Mme Douchka MARKOVIC

Mme Audrey PULVAR

Mme Chloé SAGASPE

Pouvoir à Mme MARKOVIC

Personnalités qualifiées :

Mme Anouck BARCAT

Pouvoir à M. DURAND-BESTRY

Mme Sophie REVEL-MOUROZ

M. Jean-Pierre GUENEAU

M. Gilles TRYSTRAM

M. Marc LOISELEUR

M. Nicolas DURAND-BESTRY

Représentants des élèves :

M. Oscar GENRE

Pouvoir à M. PERROT

M. Maxime PERROT

Participaient également au conseil :

M. Alexandre HENNEKINNE

Mme Isabelle CROS

Mme Sandra CIGNETTI, UCP

Mme Marva DIBANGO, CGT

Mme Claire BARBUT, DEVE

M. Laurent KANDEL, DAE

Mme Agathe PINEAU, DFA

SOMMAIRE

1 – Approbation du compte rendu du conseil d’administration du 27 janvier 2021	3
2 – Compte de gestion 2020	3
3 – Compte administratif 2020	3
4 – Affectation des résultats 2020	4
5 - Budget primitif 2021	7
6 – Création d’un conseil de perfectionnement pour le CFA de l’École du Breuil.....	14
7 – Retour sur les réunions des conseils de l’éducation et de la formation et des apprenants et effectifs apprenants (point oral pour information)	16

La séance est ouverte à 9 heures par M. NAJDOVSKI.

M. le PRESIDENT.- Bonjour à toutes et tous. Je propose de commencer notre conseil d'administration, en vous remerciant d'être présents.

Nous DEVEons désigner un secrétaire de séance. Nous DEVEons le faire à chaque conseil parmi les membres du collège des conseillers de Paris. Est-ce que je peux demander à M. Aqua ?

C'est purement formel.

M. AQUA.- Je sais bien. En revanche, je dois partir à 10 heures donc je ne sais pas si c'est le meilleur choix. À mon avis, cette contrainte risque de poser problème.

Mme PULVAR.- Je veux bien le faire, mais il faut me rappeler ce que je dois faire.

M. HENNEKINNE.- C'est purement formel. Il faut écouter et je vous enverrai le compte rendu pour validation avant la prochaine séance.

Mme PULVAR.- D'accord. Je veux bien être secrétaire, mais pas secrétaire perpétuelle !

M. le PRESIDENT.- Merci beaucoup.

Nous avons une sténotypiste, Mme Jeanneret, pour la retranscription des débats. Merci d'indiquer votre nom sur la plate-forme de visioconférence.

Je rappelle également la présence sans voix délibérative des représentants du personnel, conformément au règlement intérieur du conseil d'administration. Chacune des deux organisations syndicales les plus représentatives de l'École a désigné une représentante : Mme Marva Dibango pour la CGT et Mme Sandra Cignetti pour l'UCP.

Nous avons également Mme Claire Barbut pour la DEVE, M. Laurent Kandel pour la DAE et Mme Agathe Pineau pour la DFA.

L'ordre du jour comporte sept points, mais compte tenu de la situation sanitaire, je vous propose de faire un point Covid en préambule avant de l'aborder de manière à informer sur les mesures prises suite aux nouvelles dispositions entrées en vigueur le 20 mars, c'est-à-dire vendredi dernier.

Monsieur le Directeur général ?

M. HENNEKINNE.- Oui. J'ai rajouté ce point-là *in extremis* en point d'information puisque l'École du Breuil est impactée par les nouvelles mesures en Île-de-France, mais il ne vous a pas échappé que les lycées faisaient également l'objet de mesures particulières. Alors que les collèges et les écoles restaient ouverts à 100 %, il était demandé aux lycées d'ouvrir à 50 % de leur jauge. Nous avons donc procédé à une légère réorganisation.

Fort heureusement, cette période de confinement pour quatre semaines intervient à un moment où plusieurs classes sont en stage en entreprise. Il faut rappeler que l'obligation de 50 % de l'effectif présent sur place ne s'applique qu'aux lycées, mais pas aux apprentis de l'École ni aux stagiaires de la formation continue. On n'applique cette jauge de 50 % qu'aux lycéens.

Plusieurs classes sont en stage pour les quatre semaines à venir. On a aussi des classes en travaux pratiques à l'extérieur, les classes de terminale, de sorte que, sur l'effectif lycéen, on est, sur les quatre semaines à venir, sur un effectif moyen de 50 %.

Pour autant, nous ne nous en sommes pas tenus à cette simple application arithmétique. Nous avons quand même, parce que nous avons des effectifs dans certaines classes, notamment pour les stagiaires de formation professionnelle de 24 stagiaires, souhaité profiter de l'absence de certaines classes pour desserrer un peu l'organisation spatiale et apporter quelques classes plus grandes à certaines sections d'apprentis, scolaires ou formation continue.

Il y a moins de monde durant les quatre semaines à venir et l'idée est que ceux qui sont là bénéficient d'espaces plus grands qu'avant. Les autres étaient de toute façon dans des classes avec l'espacement prévu. On a toujours respecté l'espacement d'un mètre. On espère pouvoir ainsi traverser cette période sans encombre.

L'ASPP nous a confirmé que le restaurant, qui est à la fois un restaurant administratif et un restaurant scolaire, restait bien ouvert pendant la période à venir. Il y a un protocole sanitaire renforcé. Je ne sais pas ce qu'il pourra être parce qu'on est déjà à 2 mètres les uns des autres pour déjeuner ! Peut-être que ce sera 4 mètres... En tout cas, il ouvre et pourra accueillir le personnel qui continue à travailler.

Par ailleurs, pour ce qui concerne le personnel, comme pour le reste de la Ville, les jardins publics restent ouverts et on a ouvert le samedi jusqu'à 19 heures. Les jardiniers seront présents en effectif normal. Il faut savoir que, depuis quelques semaines, voire quelques mois, on applique de toute façon un rythme adapté : une partie du personnel est en journée continue et une partie du personnel jardinier en horaire habituel (avec pause méridienne) pour limiter les croisements à la cantine, dans les vestiaires, etc. Cette mesure est maintenue.

La bibliothèque est ouverte aux élèves. On attend des consignes de la Direction des affaires culturelles pour savoir si les bibliothèques du réseau de la Ville de Paris restent ouvertes au public. Il semblerait que oui, mais ce n'était pas encore confirmé vendredi. On va regarder ce qui sera décidé par la DAC (direction des affaires culturelles).

J'ai fait le tour des différentes activités. Tous les personnels ont été informés. Je l'ai fait par mail, on n'a pas eu le temps de faire des réunions plénières. J'ai informé les jardiniers vendredi matin lors d'une autre réunion. J'ai informé également par la messagerie de Paris classe numérique les parents d'élèves et les apprentis de ces mesures. J'espère que tout va bien se passer.

Les quatre semaines se terminent la semaine précédant les vacances de Pâques, on espère un retour à la normale après les vacances de Pâques.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Directeur général.

Y a-t-il des demandes de parole sur ce point, qui est un point d'actualité sur la crise sanitaire et sur ses conséquences concernant le fonctionnement au quotidien de l'École ?

Mme PULVAR.- Sur l'accueil du public, y a-t-il une forte modification ou pas ?

M. HENNEKINNE.- Pour le jardin public, on a pris un peu d'avance sur l'ouverture jusqu'à 19 heures à la demande de la Ville de Paris, comme pour tous les autres jardins de la Direction des espaces verts. On accueille le public normalement. Le personnel de surveillance est attentif à ce qu'il n'y ait pas de regroupements, comme lors du premier confinement. À la sortie, il fallait éviter les rassemblements de plus de 10 personnes. Nous sommes attentifs à cela.

C'est vrai qu'il y a eu deux ou trois week-ends où l'on a eu une forte affluence ; il a fait assez beau pendant les vacances de février. Ces dernières semaines, on peut être attentif à cela pour éviter les risques à l'intérieur du jardin public, mais on a l'obligation de rester ouvert pour que les Parisiens puissent s'aérer dans les jardins de l'École du Breuil et les bois qui sont tout proches.

Mme PULVAR.- Merci beaucoup.

M. le PRÉSIDENT.- On ne cessera de répéter qu'il y a moins de risques à être dehors que dedans.

Mme PULVAR.- Absolument.

M. le PRÉSIDENT.- Il vaut mieux profiter des bienfaits que peut apporter le jardin public dans ces temps quelque peu difficiles. Merci.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour proprement dit.

1 – Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 27 janvier 2021

M. le PRESIDENT.- Ce compte rendu intégral a été établi par Mme Jeanneret. Avez-vous des remarques sur ce compte rendu ? Pas de remarques ? Non. Je vous propose de l'adopter.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 – Compte de gestion 2020

3 – Compte administratif 2020

M. le PRESIDENT.- Pour ces points, nous allons procéder à la désignation d'un ou d'une présidente, qui va donner le quitus au Président du conseil d'administration pour sa gestion de l'exercice passé.

Je vais demander si une personne est candidate pour présider la séance pour l'approbation de ces comptes de gestion et compte administratif.

Mme LEMARDELEY.- Je me propose.

M. le PRESIDENT.- Merci, chère collègue.

Pas d'autres candidatures ? On va procéder au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Chère Marie-Christine...

M. DURAND-BESTRY.- Ah ! Monsieur Durand, une demande de parole ?

M. DURAND-BESTRY.- Je m'abstiens.

M. le PRESIDENT.- Très bien.

Nous avons adopté cette désignation avec une abstention. Chère collègue Mme Lemardeley, c'est à vous.

Mme LEMARDELEY.- Pour présenter le compte de gestion, je passe la parole à M. Hennekinne.

M. HENNEKINNE.- Merci Madame.

Comme l'an dernier, mais de manière plus anticipée dans le calendrier puisque, pour ceux qui étaient déjà au conseil d'administration sous la précédente mandature, on avait adopté le premier compte de gestion et le premier compte administratif en juillet, relativement tardivement. Cette année, comme je l'avais expliqué lors de la précédente séance, on souhaite le faire plus tôt, ce qui me permet d'affecter dès cette séance les résultats de l'exercice 2020 et de les employer ainsi dans le budget 2021.

Le compte de gestion et le compte administratif sont deux documents présentés ensemble. Comme l'a dit M. Najdovski, on va lui donner quitus pour le compte administratif, donc il ne pourra pas prendre part au deuxième vote, mais pourra voter sur le compte de gestion, qui consiste à donner quitus à notre comptable public de la DRFIP.

Je ne vais pas m'appesantir sur les résultats du compte administratif et du compte de gestion car on en a déjà parlé lors du précédent débat d'orientations budgétaires, notamment je dirai pourquoi on avait des excédents les années passées, que ce soit en fonctionnement ou en investissement. On va également en parler au moment de l'affectation des résultats.

Nous avons pu, grâce aux diligences de la comptable publique, obtenir très tôt dans l'année, dès début février, un compte de gestion validé par la comptable, qui a également validé le compte administratif avec des montants de résultats pour l'exercice 2020 qui sont certifiés. Ces documents sont totalement conformes.

Le compte de gestion, par rapport au compte administratif, est le bilan de l'École et, de manière assez peu différente qu'en 2019, 2020 n'apporte pas encore beaucoup d'informations puisque nous sommes un établissement public de création récente et que notre bilan est encore beaucoup composé de trésorerie, hormis les biens qui avaient été transmis dès l'origine par la Ville de Paris.

Il n'y a pas encore eu de processus d'endettement, d'investissement par emprunt, d'achats immobiliers ou autres. On a un bilan encore simple à lire avec un bas de bilan relativement important, ce qui est caractéristique d'un établissement de création récente.

Voilà ce que l'on peut dire de manière très résumée.

Le document très volumineux vous est transmis uniquement dans la version électronique. J'imagine que vous accepterez le fait que l'on s'épargne d'abattre des arbres pour vous les imprimer ! Ils comportent plus d'une cinquantaine de pages chacun.

Y a-t-il des questions particulières ? Ensuite, on aura le débat budgétaire et on entrera dans le fond des choses sur l'année à venir.

Mme LEMARDELEY.- Y a-t-il des questions sur le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020 ? S'il n'y a pas de questions, nous pouvons procéder à l'approbation du compte de gestion 2020.

M. HENNEKINNE.- Monsieur Najdovski, vous avez le droit de voter.

Mme LEMARDELEY.- Y a-t-il des oppositions ? Qui s'abstient ?

1 abstention.

Le compte de gestion 2020 est adopté.

Vote pour le compte administratif. Le Président ne vote pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

1 abstention.

Le compte administratif 2020 est adopté.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, chère Madame Lemardeley.

4 – Affectation des résultats 2020

M. le PRÉSIDENT.- Je redonne la parole à M. le Directeur général.

M. HENNEKINNE.- Merci, Monsieur le Président. On poursuit la séquence qui nous permet d'intégrer les résultats dans le budget 2021.

On a approuvé le compte administratif donc on connaît les résultats de l'exercice 2020 et maintenant, on va pouvoir les affecter.

En effet, nous avons, en 2020, dégagé un solde positif à la fois en fonctionnement et en investissement. L'année 2019 était la première année d'existence de l'École avec un budget atypique, vous l'avez expliqué, une montée en puissance progressive sur les dépenses de personnel notamment, et un budget de restauration pour les élèves et les personnels qui avait été surévalué. Le solde 2019 était très important, supérieur à 650 000 €.

En 2020, nous sommes revenus à quelque chose de beaucoup plus raisonnable. Nous avons été impactés, comme tout organisme public, par une baisse d'activité liée au Covid et il restait dans les dépenses de personnel un poste vacant qui va être pourvu à partir d'avril, plus un poste vacant sur la bibliothèque pendant six mois.

Le solde 2020 en fonctionnement est bien inférieur à celui de 2019 et s'élève à 162 644 €. Je vous propose de l'affecter au budget 2021.

Pour l'investissement, les choses sont un peu différentes puisqu'en 2019, si l'on met de côté la dotation initiale de la Ville, de 700 000 €, on avait un solde d'investissement relativement modéré, de 176 000 €.

A contrario, en 2020, le principal prestataire en matière d'investissement, c'est-à-dire la DCPA, a été impacté notamment en termes d'activité par la capacité à mener les chantiers à cause du confinement car le Covid a fortement impacté la programmation, par le calendrier électoral également qui est aussi été, à cause du Covid, étiré pendant l'année.

Ces deux éléments cumulés ont abouti à un retard de programmation de travaux important.

En outre, le fait que, les opérations de restructuration n'ayant pas été validées -elles le seront dans le cadre du PIM à venir-, les 300 000 € qui avaient été provisionnés pour lancer les études liées à cette opération n'ont pas été dépensés.

Tout cela donne un solde 2020 en investissement plus important, de 490 000 €, que nous souhaitons également réutiliser dans le budget 2021.

L'objet de cette délibération est donc d'affecter ces excédents 2020 pour qu'ils puissent ensuite être employés dès le budget 2021. Si on ne le faisait pas, on ne pourrait pas s'appuyer dessus pour l'exécution budgétaire.

On procède de manière un peu différente de ce que fait la Ville de Paris, qui adopte son budget en fin d'année N-1 pour l'année N, donc on ne peut pas s'appuyer techniquement sur les excédents de l'exercice en cours au moment du vote, on le fait *a posteriori* à N+1. On a préféré anticiper, ce qui nous permet d'avoir un équilibre budgétaire assuré pour l'année prochaine. Merci.

M. le PRESIDENT.- On peut désormais ouvrir le débat sur l'affectation des résultats 2020. Y a-t-il des interventions sur ce point ?

M. DURAND-BESTRY.- Je veux juste m'exprimer pour faire valoir que je voterai contre, non pas sur l'ensemble des masses parce que c'est une gestion administrative bien faite, mais sur des points qui ne semblent, pour certains, que des détails, mais qui, pour moi sont la raison pour laquelle je suis présent.

Clairement, des décisions se prennent de réductions d'horaires, d'emplois du temps ou de réductions de personnes. Par exemple, les cours de soutien sont gérés non plus par les professeurs, mais par des surveillants. Il y a le choix d'avoir retiré quasiment l'intégralité des cours supplémentaires qui faisaient l'histoire de la Ville, l'histoire de cette École, de retirer les cours qui ne sont pas dans le référentiel.

On a toujours eu des référentiels et toujours fait plus que les référentiels à l'École du Breuil, et cette administration a fait sans consulter ce conseil d'administration le choix de retirer tous les cours qui faisaient la spécialité de l'École du Breuil. Cela inquiète même en dehors de cette école. Cela inquiète même les autres écoles parce que c'est un nivellement par le bas.

Je voterai donc contre parce que ce n'est peut-être qu'une histoire de 50 ou 100 000 €, ce n'est pas à la mesure de l'ensemble de notre budget ; il n'empêche que cela s'appelle la cerise sur le gâteau, et la cerise est toute ratatinée aujourd'hui.

M. le PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur le sujet ? Je n'en vois pas.

Monsieur le Directeur général, souhaitez-vous apporter une réponse ou des précisions ?

M. HENNEKINNE.- Oui, je peux commenter ce qu'a dit M. Durand-Bestry, qui l'a dit à chaque séance et qui le redira à chaque séance, et je pense à chaque délibération parce qu'en plus, c'est sans rapport avec l'affectation des résultats de l'an dernier.

Sur la réduction des horaires, effectivement, nous avons, en concertation avec le Conseil de l'éducation et de la formation, dont je vous ferai un petit compte rendu en fin de séance, décidé, sur le cycle Bac pro, d'appliquer de manière plus stricte le référentiel tout en maintenant les enseignements « plus » de l'École du Breuil.

Ceux-ci sont intégrés aux enseignements à l'initiative de l'établissement qui figurent dans la grille horaire de Bac pro, ce qui permettra aux élèves d'avoir des charges horaires plus compatibles avec ce que l'on est susceptible d'enseigner en Bac pro dans tous les établissements de France et de Navarre, notamment une plage horaire permettant d'avoir des activités culturelles, éducatives, sportives ou autres. J'espère que l'on pourra récupérer le mercredi après-midi. La grille horaire de l'an prochain a déjà été débattue avec les enseignants.

Côté BTS, le processus n'est pas encore tout à fait terminé, mais on arrive à peu près à un consensus. La réduction est moindre puisque ce souci par rapport à la vie sociale et éducative se pose moins quand il s'agit d'étudiants d'études supérieures.

La grille horaire de l'an prochain ne sera pas bouleversée ; nous serons attentifs à maintenir les enseignements dits « de plus » de l'École du Breuil, tout cela sans impact budgétaire.

Par ailleurs, je n'ai pas supprimé les cours de soutien. Il y a un débat sur le rôle des AESH pour les élèves handicapés, un certain nombre de réunions pour clarifier les choses, on est sûr de la méthodologie dans l'action des accompagnants des élèves en situation de handicap. Nous en avons trois à l'École. Ils jouent un rôle essentiel auprès d'élèves en difficulté dans les apprentissages, un rôle beaucoup plus d'appui à la méthodologie. Il ne s'agit pas de supprimer des cours de soutien.

Voilà ce que je peux répondre à M. Durand-Bestry. S'il a les mêmes remarques à faire au moment du budget, je répondrai la même chose, ce n'est peut-être pas la peine de faire la même intervention. Merci.

M. le PRÉSIDENT. - Merci, Monsieur le Directeur général.

Un commentaire de ma part sur la question du référentiel national. S'il y a un référentiel national, il s'applique à tous les établissements donc il est logique que ce référentiel s'applique également à l'École du Breuil. Le fait que l'on se rapproche et que l'on tende vers ce référentiel national fait partie d'une forme d'obligation légale.

La question ensuite est bien évidemment de discuter de la façon dont les plus de l'École sont maintenus, ou transformés, et je sais qu'un dialogue s'est instauré entre la Direction de l'établissement et les représentants des enseignants, vous l'avez évoqué, Monsieur le Directeur général, à travers le Conseil de l'éducation et de la formation.

Moi-même ayant été sollicité par une organisation syndicale et ayant échangé avec elle, je veille à ce que ce dialogue ait lieu et que les discussions permettent d'aboutir à des décisions qui soient partagées, donc je veillerai bien évidemment à ce que ce qui fait la force de l'École du Breuil et sa renommée soit bien évidemment maintenu tout en appliquant les référentiels qui sont les référentiels nationaux auxquels on ne peut déroger parce que ce sont tout simplement des obligations légales.

En tout cas, on le fait dans le dialogue et dans la discussion avec les intéressées. C'est extrêmement important de le rappeler et de dire que nous sommes là pour essayer de progresser ensemble et de faire en sorte que les heures qui sont dégagées permettent aussi aux élèves de bénéficier d'activités dont ils ne pourraient pas bénéficier par ailleurs.

Nous sommes dans ce schéma-là, qui est une obligation et si nous avons un référentiel national, il s'applique à tous les établissements. Ensuite, on essaie de faire en sorte que ce qui fait la spécificité de l'École soit bien évidemment préservé et que l'on trouve ensemble les moyens pour que ces enseignements restent toujours accessibles aux apprenants.

M. DURAND-BESTRY.- Que l'on soit clair. Je n'ai pas demandé que l'on fasse moins ou autre chose que le référentiel ; on l'a toujours appliqué, on l'a toujours mis en place. En revanche, on a toujours maintenu des activités parallèles sur l'histoire des jardins, sur des travaux pratiques, sur de la reconnaissance de végétaux et cela fond comme neige au soleil.

Ce sont aussi des élèves, entre autres les Bac pro, qui étaient en perte de relation à l'éducation ; il ne s'agit pas de retourner à avoir leur mercredi après-midi. J'ai toujours eu des semaines complètes à l'École du Breuil et on le savait en entrant. C'est pour cela qu'on y allait : parce qu'on allait « bouffer » de la plante, « bouffer » de l'histoire des jardins. Aujourd'hui, on ne le fait pas, on fait ce que dit le référentiel, pas plus.

C'est cela que je dis. Je n'ai pas dit que le référentiel était bon ou mauvais, mais que du Breuil faisait le référentiel et plus, et aujourd'hui, même les autres écoles s'en inquiètent. Il y a des élèves qui cherchent à partir.

M. HENNEKINNE.- Je me permets de répondre parce que les plus sont maintenus pour les Bac pro, mais ils sont intégrés dans les enseignements à l'initiative de l'établissement qui étaient auparavant réservés pour d'autres choses qui sont par ailleurs enseignées dans le cadre du programme du référentiel. Ce que vous dites est faux.

M. DURAND-BESTRY.- Je n'ai pas compris.

M. HENNEKINNE.- Les plus en Bac pro sont intégrés aux EIE pour l'année prochaine. Ce débat a lieu dans le cadre de réunions entre l'équipe éducative et la Direction des formations donc je n'ai pas les éléments détaillés de la grille horaire. Je serai ravi de vous recevoir pour vous présenter ce que l'on a présenté.

M. DURAND-BESTRY.- J'ai demandé un rendez vous en décembre avec le Président et vous-même, avec mon président, j'attends toujours le rendez-vous. Le sujet est qu'aujourd'hui -ce sont des retours que j'ai des enseignants- que les choses sont présentées, pas discutées.

M. le PRESIDENT.- En tout cas, je redis que l'on a des instances, notamment le Conseil de l'éducation et de la formation, qui permettent ce dialogue entre la Direction de l'établissement et les enseignants et que nous veillerons bien évidemment à ce que tout ceci soit discuté et, je l'espère, adopté dans le consensus. En tout cas, nous y veillerons.

Pour ce qui concerne l'affectation des résultats, on va passer au vote.

Qui vote contre ?

1 voix contre

Qui s'abstient ?

Pas d'abstention.

Le reste vote pour.

L'affectation des résultats est adoptée.

Je vous remercie.

5 - Budget primitif 2021

M. le PRESIDENT.- Je vous redonne la parole, Monsieur le Directeur général.

M. HENNEKINNE.- Je vais partager l'écran pour présenter un Powerpoint. J'en profite pour saluer M. Guéneau, qui vient d'arriver.

M. GUENEAU.- Bonjour à tous. Ma caméra ne fonctionne pas.

En quelques mots, je me permets de rebondir sur ce que vient de dire M. Durand-Bestry même si le vote est passé si vous m'y autorisez, Monsieur le Président.

La réflexion de M. Durand-Bestry dépasse très largement la question du seul référentiel qui, en effet, aujourd'hui, est ce qu'il est. C'est un constat que traduit et qu'exprime à nouveau M. Durand-Bestry, que je partage et que l'ensemble des professionnels partagent sur un certain nombre d'éléments de connaissances fondamentales sur les végétaux, la culture des jardins, etc., alors même que nous constatons année après année une baisse de ces niveaux de connaissances et nous rappelons, ce faisant, et M. Durand-Bestry le rappelle à juste titre, l'importance de vraiment mettre l'accent là-dessus.

Si le référentiel tel qu'il est aujourd'hui posé présente des lacunes, il nous appartient d'y réfléchir et, au travers du Conseil de perfectionnement, parce que c'est aussi du ressort du Conseil de perfectionnement de l'École, de réfléchir aux ajustements qui peuvent être proposés par l'École précisément pour sortir des limites d'un référentiel qui ne peuvent pas enfermer l'École à l'intérieur d'un standard dont tous les professionnels aujourd'hui soulignent qu'il est quand même relativement faible.

Il y a sans doute une réflexion de fond. Nicolas Durand-Bestry a sollicité un rendez-vous à ce sujet pour s'exprimer, je suis personnellement intéressé à m'associer à M. Durand-Bestry pour examiner ces questions lors de ce rendez-vous. Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT.- Merci à vous pour ces remarques, qui confirment l'intérêt de toutes et tous à ce que ces « plus », qui font la renommée de l'École, soient bien évidemment préservés, mais également valorisés au-delà du référentiel.

M. HENNEKINNE.- Monsieur le Président, il y a deux demandes de parole.

M. le PRÉSIDENT.- Si vous permettez, Monsieur le directeur général, M. Guéneau est intervenu en cours de route parce qu'il a pris les choses en cours de route, mais on va reprendre l'ordre du jour, vous présenter le budget et ensuite, on aura le débat.

M. HENNEKINNE.- Très bien.

Cette première slide peut vous laisser un peu dubitatifs puisqu'on voit que l'on est parfaitement équilibré en dépenses et en recettes. Cela traduit le fait que nous ne dégageons pas en prévision sur l'exercice à venir d'autofinancement.

En général, le budget des collectivités territoriales montre toujours une recette de fonctionnement supérieure à la dépense qui permet de dégager un autofinancement qui viendra à son tour financer une partie de l'investissement, les collectivités ayant, pour la plupart du temps, recours à l'emprunt pour compléter leurs besoins d'investissement.

De notre côté, nous sommes en équilibre parfait puisque nous n'avons pas prévu de recours à l'emprunt ni de dégager de l'autofinancement et que les financements disponibles en début d'exercice prévisionnel permettront d'abonder les deux sections de fonctionnement et d'investissement.

Cela vous permet aussi de voir la part relative de l'investissement et du fonctionnement dans l'École du Breuil, cette dernière étant beaucoup plus importante, ce qui est logique puisque nous avons un budget très largement composé de sa masse salariale. En effet, nous avons une centaine d'agents et en tant qu'établissement d'enseignement, hors grosses opérations de restructuration, nos besoins d'investissement sont relativement modérés.

Il est également important de voir l'évolution 2020/2021 du BP. Si on raisonne sur le chiffre d'affaires de 2020 à 2021, la vision sera un peu faussée par l'effet Covid. Il est important de se caler sur la base que vous aviez approuvée l'an dernier au BP, de voir qu'en fonctionnement, nous restons sur une dépense en augmentation réelle, mais qui reste quand même très modérée de 2,2 %.

Les postes par nature varient dans des sens assez différents : une forte baisse pour les uns, une forte hausse pour les autres, mais on est toujours sur des montants relativement limités, s'agissant des dépenses de fonctionnement courant.

Les dépenses de personnel augmentent un peu et j'expliquerai tout à l'heure pourquoi, cette augmentation restant malgré tout très contrainte, très maîtrisée, à 0,7 %.

Du côté des recettes, c'est permis par l'évolution qui reste dynamique sur les recettes en matière d'apprentissage. Il est vrai que la lecture 2020 par rapport à 2021 n'est pas toujours très éclairante parce qu'on est toujours dans la mise en œuvre de la réforme du financement de l'apprentissage, donc avec une disparition pas encore en vigueur en 2020 du rôle de la Région. C'est pourquoi il y a un montant de subvention État + Région d'1,4 M€, qui baisse fortement en 2021 puisqu'on n'a plus que la subvention de l'État à 706 000 € pour l'enseignement voie scolaire, le financement principal de l'apprentissage basculant sur la ligne « OPCO, taxe d'apprentissage ».

Cependant, si on fait le total de ces deux lignes-là, on est sur un montant en hausse par rapport à 2020 notamment parce que l'évolution du financement de l'apprentissage va entrer totalement en vigueur à partir de 2021, c'est-à-dire que 100 % des contrats d'apprentis à l'École bénéficieront des financements selon les nouvelles dispositions législatives issues de la loi « Avenir professionnel » de 2018.

Pour ce qui est des formations adultes, en recettes, nous avons été prudents. Il y a eu une petite baisse d'activité en 2020 et nous allons essayer de revenir à un trend normal en 2021. On ne va pas encore avoir la possibilité de monter un nombre important de formations pour des collectivités ou pour des entreprises. C'est un projet plutôt repoussé à 2022.

On va avoir aussi des projets de formation dans le domaine de l'agriculture urbaine, mais on souhaite à ce stade rester prudent sur les recettes pour avoir une visibilité en cours d'année, d'autant que l'effet Covid va peut-être encore jouer. On espère que cela va s'arrêter cet été. Du coup, l'impact budgétaire 2021 va quand même exister.

Ce qu'il est important de voir, c'est que, du fait de l'utilisation des reports de 826 000 €, on a un montant cumulé subvention Ville-reports équivalent au montant de la subvention Ville de 2020. Il y a eu une volonté de la Ville de maximiser les financements pour ne pas avoir à surfinancer l'École. On n'a pas en ce moment vocation à accumuler de forts excédents de fonctionnement d'une année sur l'autre. Il était donc tout à fait logique qu'on utilise l'excédent cumulé des deux premières années pour compléter la subvention Ville et se retrouver avec ce niveau de financement institutionnel équivalent d'une année sur l'autre. Ceci nous permettra de financer en fonctionnement une légère hausse du budget.

En investissement, les évolutions sont relativement modérées également. Le pourcentage de hausse paraît important ; il faut en fait en retirer 52 741 €, qui correspondent au reste à réaliser, c'est-à-dire que ce sont des opérations engagées et réalisées entre la fin de l'année dernière et le début de cette année, qui seront facturées sur 2021, mais dont l'exécution est rattachée à l'exercice 2020.

On est plutôt sur 770 000 €, ce qui réduit un petit peu la hausse à environ 7 % en dépenses. Elle va être entièrement autofinancée cette année, c'est-à-dire que l'on n'a pas d'apport spécifique de la Ville dans la mesure où l'on a deux années d'excédents qui nous permettent de financer diverses opérations dont je parlerai plus en détail tout à l'heure.

Du côté des recettes, entre la dotation aux amortissements, les reports et le fonds de roulement, que l'on met de côté et qui est à 823 000 €, nous sommes à l'équilibre. Le terme « fonds de roulement » est impropre comptablement parlant, mais c'est la dotation initiale qui avait été faite par la Ville et que l'on doit afficher budgétairement puisque c'était de la trésorerie. On va devoir l'afficher, j'espère, jusqu'à ce que l'on trouve le moyen de le sortir comptablement puisque c'est de l'affichage budgétaire.

En tout cas, si on met de côté cette somme, qui n'a pas vocation à être utilisée sinon pour des besoins de trésorerie ponctuellement dans l'année, on est sur un équilibre à 823 000 € et une exécution réelle à 770 000 € pour l'année 2021, donc une hausse également de ce côté-là.

Je vais maintenant présenter la répartition des dépenses par nature pour le fonctionnement et l'investissement. Ensuite, on verra les dépenses par fonction, par grandes politiques.

Dépenses de fonctionnement

Comme vous l'avez évoqué tout à l'heure, sans surprise, à peu près 80 % des dépenses de fonctionnement sont les salaires et charges.

Les autres dépenses de fonctionnement courant se répartissent de manière relativement homogène entre elles :

↳ Les prestations assurées par le domaine : achats de matériaux et d'équipements qui ne sont pas de l'investissement

↳ Les prestations de service : informatique, prestataires externes, Direction des services informatiques de la Ville de Paris

↳ Les dépenses de scolarité qui recouvrent principalement le financement des voyages scolaires et la contribution à la restauration des élèves. Pour les voyages scolaires, c'est peut-être un peu surestimé puisque les voyages que l'on pensait faire au printemps ne seront pas totalement annulés, mais prendront des formes beaucoup plus réduites en termes de durée. On aura peut-être un budget un peu moindre sur cette ligne-là.

↳ Les autres dépenses de personnel : il s'agit des dépenses de formation du personnel et également de la contribution à la restauration du personnel.

↳ Les dépenses de bâtiments : tout l'entretien des bâtiments, les fluides, les petits travaux d'entretien et les contrats de maintenance des bâtiments.

C'est une répartition assez classique pour un établissement d'enseignement avec une très forte présence des dépenses de personnel.

Investissement

↳ Les travaux liés aux bâtiments sont prépondérants. C'est, encore une fois, relativement logique en la matière. Cette année, le montant viendra sur les fameux travaux de la chaudière chère à M. Guéneau !

↳ Les autres travaux concernent des travaux de voirie, des travaux dans le domaine, des travaux d'installations extérieures, par exemple la réfection du terrain de sports, des travaux d'accès pour les véhicules.

↳ Pour l'équipement, il s'agit des équipements scolaires, d'équipement des classes, des équipements informatiques aussi bien scolaires qu'administratifs. Ce peut aussi être du matériel et des équipements du domaine comme les véhicules.

↳ L'informatique concerne les postes informatiques, mais également les licences, les achats de logiciels quand c'est un premier achat.

Voilà la répartition de l'investissement par nature.

Les activités et leur financement

J'ai commencé à faire un début de comptabilité analytique. C'est une première tentative puisqu'on n'a pour l'instant pas l'obligation -on va l'avoir dès la fin de l'année- de présenter une comptabilité analytique pour l'ensemble de nos activités.

Aujourd'hui, cette obligation n'était que pour la partie apprentissage gérée par l'ADAF. Elle le sera à partir de la rentrée donc on va l'assumer au titre du CFA. Elle le sera également pour la formation continue, notamment les activités dans le périmètre Qualiopi ; je pense aux formations diplômantes pour l'agriculture urbaine.

C'est également une obligation appliquée de manière assez souple par l'État, mais il est nécessaire de rendre des comptes sur l'utilisation de la subvention de l'État qui finance les formations voie scolaire et les salaires des enseignants.

Du coup, on a décomposé le budget sur les deux autres activités que sont la bibliothèque et le jardin public.

À partir de là, l'ensemble des dépenses transverses, que ce soit en fonctionnement ou en investissement, viennent s'impacter sur ces activités. C'est le principe de la comptabilité analytique.

Sur les dépenses, c'est éclairant, cela permet de constater la prééminence liée à la nature même de l'activité de formation, mais sans oublier les deux activités liées à l'accueil du grand public que sont le jardin public -l'activité du domaine- hors la contribution à la formation, et l'activité de la bibliothèque, étant entendu qu'à l'accueil, c'est une bibliothèque du réseau des bibliothèques de la Ville et pas simplement un CDI pour les apprenants.

Concernant les effectifs, on pourrait s'attendre à ce que voie scolaire et apprentissage aient des poids plus proches, mais il faut dire que, dans cette approche que j'ai faite de la comptabilité analytique, j'ai compté sur les formations scolaires des fonctions qui existent au titre du lycée, qui sont parfois partiellement financées par le ministère de l'agriculture au titre du lycée mais qui, dans le fonctionnement de l'établissement, contribuent également à l'apprentissage.

Je pense notamment à la vie scolaire et à la médecine scolaire, qui sont des fonctions mutualisées dans la pratique mais que, de manière comptable, on ne peut pas faire porter sur l'apprentissage puisqu'elles n'existent en principe pas dans le référentiel des établissements en apprentissage alors qu'elles le sont pour les établissements en voie scolaire.

La formation adultes recouvre l'ensemble des formations, pas seulement les formations diplômantes, mais également les formations pour les personnels de la Ville, qui nous coûtent relativement peu puisque la plupart des formateurs sont des personnels de la Ville, donc nous ne supportons que les charges de structure liées à ces formations-là, et d'autres formations : les formations grand public du samedi, les cours municipaux d'adultes puisqu'on supporte une partie des frais même s'il y a encore les salaires des formateurs qui relèvent de la Direction scolaire. On a des dépenses pas du tout nulles pour ce volet de formations.

En face, on a une structure de recettes qui, comme vous pouvez le constater, repose encore aujourd'hui beaucoup -ce qui est normal puisque nous sommes un établissement public gratuit d'enseignement- sur la subvention de la Ville. Il est normal que, là où un établissement facturerait aux parents d'élèves, nous soyons financés par une subvention de la Ville qui, par ailleurs, finance le jardin public à 100 % puisqu'on ne facture pas l'entrée du jardin et il faut bien payer les jardiniers ; c'est la Ville qui le fait *via* la subvention.

En matière d'apprentissage, on est plus proche de l'équilibre, ce qui est logique et le sera de plus en plus puisque le coût de l'apprentissage qui va être facturé aux OPCO et aux collectivités dont les apprentis sont en entreprise chez eux couvre l'ensemble des coûts de formation. Si on a un déficit, on doit s'efforcer de le limiter petit à petit.

Pour la voie scolaire, il en va tout autrement puisque le ministère ne finance que les salaires des enseignants ; toutes les autres charges de structure, que ce soit le personnel, le bâtiment ou autres, sont à la charge de l'établissement.

Pour autant, on a quand même en ce moment un déficit lié à la faiblesse des effectifs. Je ne sais pas si c'est lié à l'évolution des enseignements prodigués à l'École, mais c'est un phénomène général

dans l'enseignement professionnel de déclin du Bac professionnel, donc on a des effectifs qui ne nous permettent pas d'avoir une recette qui finance les salaires des enseignants sur la voie scolaire.

Pour la formation adultes, de la même manière, on a des recettes qui sont liées à certaines formations et d'autres pour lesquelles on supporte des charges, mais on n'a pas de recettes spécifiques puisque la Ville de Paris prend en charge un certain nombre des coûts.

Enfin, cette année, de manière un peu exceptionnelle, il y a des reports, ce qui veut dire qu'en année courante, on aurait un camembert bleu ciel correspondant à la subvention de la Ville plus important. J'ai mis « autres subventions » parce qu'il peut y avoir des subventions de l'État qui ne soient pas liées directement à la voie scolaire. Ce peut être les bourses ou les salaires des AESH, qui seraient aux alentours du financement de la Ville aujourd'hui, c'est-à-dire un peu plus de 70 %, sachant qu'il était à 75 % la première année, en 2019.

Cette approche analytique vous permet d'avoir une bonne vision de la structure, de ce qui coûte et comment on couvre ces différentes catégories de coûts. J'ai fait le choix volontairement, et cela correspond à ce qui est demandé par France Compétences sur l'apprentissage, de totalement fondre dans ces coûts les fonctions support puisqu'elles n'ont vocation à exister que pour que les activités métiers soient exercées.

Je l'ai fait pour le budget de fonctionnement puisque, pour le budget d'investissement, c'est plus compliqué d'aller affecter et ce n'est pas significatif en termes d'équilibre dépenses/recettes. En revanche, vous avez peut-être des questions pour savoir pourquoi on a un budget de 770 000 € cette année.

☞ Je n'ai pas fait apparaître les travaux du bâtiment, mais la petite chaudière que vous voyez va coûter 400 000 €. Les études sont en cours par la DCPA.

☞ On a divers travaux extérieurs. On espère pouvoir réaliser cet été une rénovation du terrain de sports, qui est dans un piteux état. Il a besoin d'une remise à neuf.

☞ On a aussi de gros investissements à fournir en matière de renouvellement du parc mécanique, un tracteur, mais pas seulement. Il faudra d'ailleurs que l'on se pose la question du type de motorisation puisque la Ville est sortie du diesel. La motorisation d'un certain nombre de matériels et de types de véhicules n'a pas encore d'alternative viable en moteur thermique essence ou électrique.

On essaie de s'électrifier autant que possible, mais on est en train de regarder avec la Ville de Paris, le service des transports automobiles, la possibilité d'aller -on fera une proposition lors du prochain conseil d'administration- pour certains matériels qui coûtent trois fois plus cher en électrique et dont la fiabilité n'est pas totale aujourd'hui sur des motorisations alternatives, vers une motorisation dite « diesel », mais avec du carburant qui ne serait pas du diesel : des carburants végétaux et non pas fossiles. C'est un débat qu'il faudra que l'on vous soumette, qui viendra aussi devant le Conseil de Paris, je pense, puisque ce sont des choix tout à fait importants.

C'est un vrai besoin qui existe pour les véhicules lourds de type engins de chantier lourds. Ce problème existe pour la DEVE, mais aussi pour la DPE et pour l'État dans leur activité logistique.

Voilà comment on prévoit de dépenser le budget d'investissement en 2021.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le PRÉSIDENT.- J'ouvre la discussion. Qui souhaite prendre la parole ?

M. DURAND-BESTRY.- Sur le fonctionnement sur la formation adultes -le différentiel-, j'entends bien que ce n'est pas utile sur le jeu d'équilibre pour la Ville de Paris pour forcément rehausser les tarifs, mais en termes de collectivité, on a réellement des tarifs extrêmement bas à l'École du Breuil sur la formation. Pour ce qui est financé par d'autres formations, je pense entre autres à Chaumont-sur-Loire, ils rajoutent carrément un 0 de plus au minimum.

Cela peut être intéressant d'étudier, sur la formation professionnelle, la possibilité d'avoir deux niveaux de financement : un interne à la Ville de Paris parce que ce n'est pas utile de faire monter car ce sera un jeu d'équilibre sur le budget...

Et sur les collectivités, on a des budgets... Jean-Pierre ou même les professionnels comme M. Loiseleur ont des budgets de formation de nos agents et c'est là où c'est encore plus aberrant : moins c'est cher, plus les agents partent parce que ce sont des enveloppes qui sont dépensées et pas des journées de formation.

C'est peut-être aussi une recherche à développer là-dessus.

M. le PRESIDENT.- D'autres demandes d'intervention ?

M. HENNEKINNE.- Sur la tarification, en 2020, on avait déjà fait évoluer la grille tarifaire de l'École pour avoir la possibilité de faire des tarifications correspondant au coût du marché pour les formations que l'on offrait à des professionnels, que ce soit collectivités ou entreprises privées.

J'ai dit en introduction au débat budgétaire que cette activité de formation n'a pas encore été développée en 2020 pour 2021. On envisageait de le faire plutôt sur 2022. On va peut-être débiter en 2021 avec quelques collectivités avec lesquelles nous sommes en partenariat, par exemple Clichy-sous-Bois ou Charenton, et on ferait des formations en intra avec une tarification spécifique.

De toute façon, on va être obligé d'avoir un catalogue séparé dans la mesure où on ne souhaite pas faire entrer le catalogue pour les agents Ville dans le périmètre de la certification qualité Qualiopi, qui est extrêmement lourd, mais on sera obligé de le faire si on s'adresse à des entreprises ou collectivités de moins de 50 salariés qui financent leurs formations *via* les OPCO ou le CNFPT.

En revanche, si on s'adresse à des collectivités qui financent directement sur le budget, on n'a pas cet impératif Qualiopi. En tout cas, la possibilité tarifaire existe depuis l'an dernier. On ne l'a pas encore activée, mais on va le faire puisque nos tarifs, comme vous le soulignez, M. Durand-Bestry, qui étaient auparavant appliqués dans la limite des places disponibles dans les formations pour d'éventuels candidats extérieurs, ne sont pas du tout adaptés au coût du marché.

Cela fait bien partie de nos intentions déjà un peu en 2021 et plus en 2022.

M. le PRESIDENT.- D'autres remarques ?

M. DURAND-BESTRY.- Sur la question du matériel et du parc matériel, aujourd'hui, on a une mixité de matériels dans nos équipes ; on a encore des nouveaux produits diesel qui évoluent et qui demandent une connaissance un peu plus approfondie que celle que l'on pouvait avoir il y a quelques années ou décennies.

À ce titre, au moins pour la formation parce qu'il me semble que, depuis la réforme du Bac pro, le machinisme n'est plus une option, mais un élément de formation obligatoire, il faut que l'on ait l'ensemble des versions. Ce n'est pas une question de savoir s'il faut de l'électrique ou du diesel, je pense qu'il faut l'ensemble des formations parce qu'en plus, le référentiel le demande. Pour la formation, le machinisme, il faut tous les modèles de ce qui est produit aujourd'hui.

M. le PRESIDENT.- Monsieur le Directeur ?

M. HENNEKINNE.- On a aujourd'hui une pluralité de matériels. Il faut que l'on soit attentif à maintenir cette pluralité. La question se posera pour les matériels lourds qui n'existeraient encore qu'en version diesel puisqu'on peut panacher plus facilement les matériels plus légers.

Aujourd'hui, c'est compliqué d'acheter un tracteur électrique. Cela coûte trois fois plus cher. Je ne suis pas certain de pouvoir donner toute la diversité de matériel possible sur l'ensemble des types de véhicules ou d'équipements.

En tout cas, il y a eu une montée en puissance de l'enseignement de machinisme cette année. Il est obligatoire donc on va renforcer les investissements dans ce domaine-là en essayant de maintenir la

plus grande variété possible pour que les élèves se forment à toutes les situations de travail et tous les types d'employeurs qu'ils vont être amenés à rencontrer en sortant du diplôme.

M. le PRÉSIDENT.- D'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Une remarque concernant la réfection du terrain de sports ? Nous avons pu le constater lorsqu'une visite avait été organisée pour les membres du conseil d'administration en septembre dernier, si mes souvenirs sont bons, avant le nouveau confinement, les nouvelles périodes de couvre-feu et autres confinements. On avait pu constater à l'époque qu'il était nécessaire de rénover ce terrain.

La question que je me pose, c'est de savoir comment on arrive à faire en sorte aussi d'éviter d'avoir un îlot de chaleur sur le site. Je ne sais pas quelles sont les normes et autres réglementations en matière de terrain de sports, mais souvent, on a des matériaux synthétiques ou du béton ou je ne sais quoi qui crée des îlots de chaleur. Ce serait intéressant de voir si on a des alternatives ou en tout cas, un aménagement un tant soit peu paysager qui permette d'éviter que l'on ait un îlot de chaleur sur le site de l'École.

M. HENNEKINNE.- C'est entendu. Aujourd'hui, on a un îlot de chaleur, mais c'est relatif car c'est un îlot de chaleur dans un îlot de verdure même s'il y a l'A4 derrière parce qu'on a du macadam. C'est le moins adapté à cet objectif-là. On va regarder ce que nous proposent les fabricants pour avoir quelque chose qui soit conforme à l'exercice de l'EPS et qui ne soit pas réfléchissant et ne crée pas d'îlots de chaleur. On va aller dans ce sens-là.

Ce n'est pas évident parce que, quand vous regardez les catalogues, vous voyez que ce sont souvent des choses très urbaines, pas forcément très adaptées au niveau paysager à l'École du Breuil.

M. le PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il d'autres remarques, d'autres demandes d'intervention ? Non.

Je vous propose de passer au vote sur le budget primitif.

Y a-t-il des votes contre ?

Des abstentions ?

1 abstention

Le reste vote pour.

Le budget primitif 2021 est adopté.

6 – Création d'un conseil de perfectionnement pour le CFA de l'École du Breuil

M. HENNEKINNE.- Comme vu lors de la précédente séance, nous avons techniquement créé un CFA auprès de la DIRECCTE, le ministère du travail. Nous devons maintenant le doter progressivement des différents organes qui vont lui permettre de fonctionner.

Le principal de ces organes est un peu l'équivalent du conseil d'administration pour un établissement public : le conseil de perfectionnement, prévu par le code du travail pour les CFA et qui est l'organe de gouvernance des CFA puisque, comme vous l'avez vu dans le rapport de présentation, il a un champ de compétence assez étendu. Il délibère sur le projet pédagogique du CFA, les conditions générales d'accueil et d'accompagnement des apprentis, l'organisation et le déroulement des formations, les conditions générales de préparation et de perfectionnement des formateurs, etc.

C'est un organe indispensable, incontournable, et que nous devons créer pour qu'il puisse commencer à délibérer à la prochaine rentrée, une fois que nous aurons signé nos premiers contrats au titre du nouveau CFA de l'École du Breuil.

Se posait ensuite la question de la composition de ce conseil puisque le code du travail, là-dessus, laisse beaucoup de liberté aux CFA pour composer leur conseil de perfectionnement sauf dans le domaine agricole puisque, là-dessus, le code se réfère au code de l'agriculture. En effet, le ministère

de l'agriculture a souhaité -cela figure dans le code rural- que les établissements publics d'enseignement agricole aient une certaine composition de leur conseil de perfectionnement.

Nous ne sommes pas liés par les textes du ministère de l'agriculture pour les EPLE dans la mesure où, de manière stricte, nous ne sommes pas un EPLE, mais au contraire reliés à l'enseignement privé, mais il nous paraissait quand même souhaitable de s'inspirer de ces principes en tant qu'établissement public de la Ville de Paris.

Nous avons donc préféré nous rapprocher de ce qu'indiquait le code rural pour la composition, même si le code rural, là-dessus, donne des indications, mais n'est pas précis dans tous les éléments de la composition du conseil de perfectionnement comme il peut l'être *a contrario* pour le conseil d'administration d'un EPLE.

Le code rural dit qu'un conseil de perfectionnement d'un établissement d'enseignement agricole doit comporter des représentants des organisations professionnelles d'employeurs et de salariés, des représentants des apprentis, des personnels d'enseignement. Il est aussi de tradition d'avoir des représentants des parents d'élèves. Je l'ai vérifié aussi bien auprès des établissements publics que des établissements privés de notre réseau de l'INREP, c'est pourquoi on fait la proposition suivante, qui figure en annexe au projet de délibération, mais c'est important de le redire de manière détaillée pour que tout le monde soit au bon niveau d'information et que l'on puisse en débattre :

- ☞ Un représentant de l'Union nationale des entreprises du paysage, puisque c'est notre interlocuteur professionnel principal qui siège dans les organisations paritaires, l'UNEP, un représentant de l'Île-de-France de la même manière que Mme Revel-Mouroz représente l'UNEP Île-de-France au conseil d'administration.

- ☞ Parmi les employeurs aussi, difficile de ne pas intégrer la DEVE, donc un représentant de la Direction des espaces verts de la Ville de Paris

- ☞ Un représentant d'Hortis, puisque ce sont les autres employeurs publics et que nous avons de nombreux apprentis également dans le secteur public autre que celui de la Ville de Paris.

- ☞ Un représentant salarié au sein des instances paritaires. C'est une nouveauté car cela n'existe pas en tant que tel au conseil d'administration. Pour cela, l'instance paritaire la plus adaptée est la Commission Paritaire Régionale Emploi Formation (CPRE) qui existe dans le domaine de l'agriculture et dont le secrétariat est assuré par l'Union Nationale des Professionnels de l'Agriculture dans le domaine de la Formation et de l'Emploi. Elle compte des représentants des employeurs et des représentants des salariés.

Nous avons souhaité qu'un représentant des salariés siège au conseil de perfectionnement et non pas trois parce que j'ai regardé la composition de la CPRE et on n'a que des syndicats qui représentent la production agricole et pas du tout le paysage. Je ne vois pas l'intérêt d'en solliciter trois ou quatre de ses représentants ; il faut que l'on en ait un motivé et on verra avec eux comment ils souhaitent représenter leurs délégués au sein du conseil de perfectionnement.

On prévoit aussi que le président du conseil de perfectionnement soit élu parmi ces représentants, de la même manière que pour les EPLEFPA : le président est élu parmi les représentants des salariés et des employeurs. C'est une dérogation par rapport au droit commun des CFA car le conseil de perfectionnement est en général présidé par le directeur ou le président du CFA.

Autres membres du CFA :

- ☞ Un représentant du Conseil de Paris pour assurer la liaison avec le conseil d'administration

- ☞ Un représentant de la DRIAAF, évidemment, la tutelle pédagogique

- ☞ Un représentant d'OCAPIAT, le principal financeur de la filière paysage, la plupart de nos apprentis étant dans des entreprises de la filière du paysage.

Ensuite, des représentants de l'École :

- ☞ Un maître d'apprentissage
- ☞ Deux représentants des enseignants
- ☞ Un représentant des personnels du domaine, qui a un rôle dans l'organisation et l'encadrement des apprentis comme des scolaires
- ☞ Un représentant des apprentis
- ☞ Un représentant des parents d'élèves
- ☞ Le Directeur de l'École
- ☞ La Directrice du CFA.

Ce sont les membres ayant voix délibérative au sein du conseil de perfectionnement. Peuvent s'y adjoindre sans voix délibérative des membres du personnel pour apporter des précisions techniques sur les dossiers abordés, donc les différents responsables des pôles administratif et technique du domaine, et également le CPE.

Voilà pour la composition proposée de notre futur conseil de perfectionnement, qui est obligatoire et nécessaire. On commence à avoir autant d'instances que de cadres dans cette institution, mais c'est obligatoire donc on n'y échappe pas.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup pour ces précisions. Chacun a compris que ce conseil de perfectionnement va accompagner la création du centre de formation et d'apprentis qui fonctionne désormais, mais qui aura besoin d'avoir ses propres instances à compter de la rentrée prochaine.

Y a-t-il des remarques sur ce point ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ?

Des abstentions ?

1 abstention

Le reste vote pour.

Adopté.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous remercie.

7 – Retour sur les réunions des conseils de l'éducation et de la formation et des apprenants et effectifs apprenants (point oral pour information)

M. HENNEKINNE.- Ce point-là n'est pas soumis au vote. C'est un retour sur le fonctionnement institutionnel et la mise en place des instances liées à la pédagogie annoncée lors du précédent conseil.

À la demande de M. Loiseleur, je vais vous présenter quelques chiffres sur les effectifs. Je m'en excuse, on n'a pas eu le temps de préparer un dossier complet sur l'évolution de l'enseignement et de l'apprentissage, mais on le présentera à l'occasion du prochain conseil d'administration. Ce sera l'occasion de faire approuver le rapport d'activité sur l'année scolaire 2019-2020.

On aura plus de matière, un débat et des échanges plus approfondis sur le sujet. Néanmoins, déjà quelques éléments.

On avait créé un conseil des apprenants et un conseil de l'éducation et de la formation. Le premier conseil des apprenants s'est tenu le 8 décembre et à peu près tout le monde était présent. Il s'agit de

représentants des enseignants, de représentants des élèves au sens large, c'est-à-dire élèves, apprentis, étudiants et stagiaires de la formation continue.

L'ordre du jour avait été laissé ouvert pour que ses membres puissent mettre sur la table les sujets qu'ils avaient envie d'aborder. Il y a eu des sujets liés à la vie scolaire posés directement, soit par les élèves, soit par les représentants des parents d'élèves, notamment sur le fonctionnement de la bibliothèque et du foyer.

Le fonctionnement de la bibliothèque a donné lieu ensuite à une réunion un peu plus technique. L'idée est de stabiliser les questions d'horaires, d'accessibilité aux élèves de la bibliothèque, et surtout, de la recoller dans son rôle de CDI au fonctionnement des enseignements, que ce soit en apprentissage ou en voie scolaire, que la bibliothèque soit accessible aussi et proactive dans la diffusion de l'information et de la documentation, qui est très riche, auprès des élèves. Il est vrai qu'elle n'a pas été un lieu d'accueil très facile pendant le Covid puisqu'on a dû réduire fortement la jauge. C'est encore le cas aujourd'hui, mais on espère que cela pourra se décoincer petit à petit. On a étendu de nouveau les plages horaires et on espère pouvoir stabiliser cela, voire les étendre encore lors de la prochaine année scolaire.

Concernant le foyer, il y a eu beaucoup de discussions sur la manière de le réactiver et de le rendre plus présent et plus utile dans la vie des élèves, ce qui suppose aussi un engagement de la part des apprenants eux-mêmes puisque le foyer est une association qui émane des élèves, que les adultes peuvent accompagner, mais qui est d'abord le lieu d'expression et d'apprentissage de la gestion collective pour les élèves.

Ce point a été entendu. Il y a eu ensuite des réunions de réorganisation, de relance d'une assemblée générale et d'un bureau. Je pense que les choses se sont mises en place ; le CPE s'est également engagé pour réactiver le fonctionnement matériel et encadrer les élèves pour les aider à faire vivre ce foyer. Ce n'est jamais simple, quand vous avez des cycles de deux ans seulement, que les élèves soient suffisamment impliqués pour le faire vivre.

Il semble que l'activité s'y soit développée et qu'il y ait un nombre d'adhérents suffisant. On fera en sorte qu'il soit encore supérieur à la prochaine rentrée.

Voilà pour le conseil des apprenants.

Il y avait aussi l'idée, et cela fait partie du projet d'établissement et aussi des missions d'un référent mobilité internationale que l'on est en train de recruter, de relancer les échanges internationaux, activité qui avait été beaucoup ralentie après le départ à la retraite de l'enseignant qui assurait cette fonction il y a encore quelques années.

Le conseil de l'éducation et de la formation est le lieu où sont évoqués les dossiers d'organisation et de formation à la pédagogie, interne à l'École toutes branches de formation confondues. Cette instance, qui existe dans les EPLEFPA, comme on l'avait rappelé au moment de la création, s'est tenue au mois de février.

L'idée est de la réunir au moins deux fois par an. Elle a été le lieu d'aborder la création de manière plus détaillée du CAP agricole voie scolaire qui va ouvrir l'an prochain, comment seront organisés les enseignements, quels seront de manière globale les grilles horaires et les modules locaux, quel en sera le contenu.

C'est aussi l'occasion, comme dit en début de séance, de discuter des volumes horaires, des plus de l'École, de l'application du référentiel pour le Bac pro, puisque le travail a déjà été pas mal avancé, et de manière plus anticipée pour le BTS, mais il y a eu des réunions postérieures plus précises sur ce sujet. Il s'agit aussi de donner les premières orientations d'emploi du temps pour la rentrée scolaire prochaine.

Donc des débats qui ont été assez approfondis, et cet organe et le précédent font la preuve ainsi de leur utilité. On va être très attentifs à ce qu'ils se réunissent de manière régulière et qu'ils soient productifs.

Je voulais aussi vous présenter une deuxième slide sur les effectifs. J'ai voulu thématiquer la manière dont évoluent les effectifs de l'École. Je suis remonté à mon arrivée, en 2018, pour montrer que l'on est dans un mouvement d'évolution permanente à la hausse des effectifs, toutes voies confondues - on verra le détail après-, donc avec de nouvelles entrées.

Sur 2018 par rapport à 2019, il y a l'effet d'ouverture du mastère, en 2019 par rapport à 2020, il y a l'ouverture du BPREA avec le doublement des effectifs.

Ce sont des augmentations brutes d'effectifs, mais on voit une augmentation des nouveaux entrants et un petit tassement sur les anciens, c'est-à-dire les deuxième et troisième années. C'est parce qu'on a cette montée en puissance de nouvelles sections.

Comment cela se traduit-il par voie de formation ? Il y a certaines divergences dans les évolutions. Comme on le soulignait, en voie scolaire, et là, il s'agit du niveau Bac puisqu'on n'a pas du tout de tassement sur le BTS en termes d'effectifs, on voit une poursuite de la décade du Bac pro. On espère la compenser à partir de la rentrée prochaine avec le CAP voie de formation, qui est relativement attractive, comme constaté depuis une dizaine d'années dans la filière agricole.

Sur l'apprentissage, c'est au contraire un phénomène de hausse. Il y a à la fois l'aspect ouverture de nouvelles formations avec le mastère et une augmentation des effectifs par section puisqu'à la rentrée 2020, on a eu une forte hausse dans les entrants en BP1 et en BPA1, donc les niveaux 3 et 4 de formation. Les formations post-bac, CS, licence et mastère se maintenant au niveau important où ils sont aujourd'hui.

Enfin, en matière de formation continue, il s'agit de formations diplômantes pour adultes. Ce sont les cours d'adultes de Paris (CAPA et bac pro paysage) et le BPREA agriculture urbaine, avec une hausse d'effectifs liée principalement au doublement des effectifs du BPREA en 2020.

Par niveau de diplôme, en poids relatif, on a une relative stabilité, une toute petite décade des niveaux Bac et infra-Bac, qui est liée à la création du mastère, mais c'est un équilibre relativement stable puisqu'on a à la fois une hausse des nouvelles sections et des hausses d'effectifs sur l'infra-Bac.

Voilà un premier bilan très général, un peu thématiqué sur l'évolution de nos effectifs.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Directeur général.

Y a-t-il des déclarations sur ce point d'information ?

M. DURAND-BESTRY.- Premièrement, je voudrais savoir si les documents pouvaient nous être donnés parce qu'ils sont très intéressants. Cela permet de mieux visualiser.

En revanche, j'ai une question. Dans les éléments du budget principal, il y a les effectifs des enseignants et quelque chose me tient à cœur est la précarité des enseignants.

Dans le tableau que vous nous avez fourni, en annexe patrimoniale, l'état du personnel au 31.12, déjà dans les agents occupant un emploi permanent et non permanent, je n'ai pas vu les jardiniers, sauf si les jardiniers sont intitulés aussi « professeurs ». Ce qui m'étonne, c'est que, sur plus d'une centaine de personnes, on a 5 CDI, 16 catégorie A et après, c'est du CDD. Cela représente 80 % d'emplois précaires. Je m'interroge.

M. HENNEKINNE.- Moi aussi. Je ne comprends pas du tout ces chiffres, Monsieur Durand-Bestry.

Vous faites référence au tableau des emplois que l'on a vu la dernière fois ?

M. DURAND-BESTRY.- Non, ce sont les pages 38, 39 et 40 du budget primitif 2020, le document que vous nous avez remis. Cela fait aussi partie des éléments qu'il faut mettre sur la table dans ce type de sujets, sur les réunions des conseils de l'éducation et de la formation : pour avoir des enseignants qui soient engagés et qui aient envie, il faut aussi leur assurer une pérennité.

Le retour, c'est qu'il n'y a pas que des gens sereins de savoir ce qu'ils feront dans six mois. Il faut très sérieusement y réfléchir.

De la même façon, il n'y a que les professeurs certifiés qui sont attribués à la notion de culture ; les autres sont en OTR, missions non rattachables à une filière. C'est la majorité des enseignants. On n'a pas fait de professeurs certifiés depuis 16 ans ; on n'a pas fait de concours. À un moment donné, le nombre de professeurs certifiés qui partent dans les trois ans en retraite... ?

M. HENNEKINNE.- C'est une question ?

M. DURAND-BESTRY.- J'ai déjà une partie de la réponse.

M. HENNEKINNE.- Alors ne la posez pas !

M. DURAND-BESTRY.- À un moment donné, c'est la pérennité de notre école : comment on donne envie aux gens de rester : à refaire des contrats de contrats de contrats ?

C'est pourquoi je m'abstiens sur ce genre de sujets. Oui, j'ai envie de dire que je suis d'accord, mais à un moment donné, je ne peux pas cautionner ce genre de choses. C'est pourquoi je m'abstiens sur les budgets ; ce n'est pas pour dire que ne suis pas content, c'est que je tiens à cette École et que, par ce type d'éléments, cela se dégrade.

À un moment donné, on peut en avoir la moitié qui partent parce qu'on a aussi dans l'ensemble de l'Île-de-France des écoles où l'on a un taux de vieillissement des enseignants et qu'il va y avoir des postes de titulaire qui vont s'ouvrir. Ils vont partir à Saint-Germain, à Montreuil et à Brie-Comte-Robert parce qu'ils seront titulaires. Et on les aura bien formés.

Sur ce point, il ne faut pas se mettre des œillères parce qu'on va droit dans le mur.

M. le PRÉSIDENT.- D'autres interventions sur ce point ?

Mme GABELOTAUD.- Je ne sais pas de quels chiffres on parle, je n'ai pas de documents relatifs à cela. Néanmoins, étant nouvelle administratrice, je n'ai pas non plus un état des lieux précis des effectifs, des professeurs. Il serait intéressant d'avoir ce type d'informations ; c'est assez important parce qu'il en va de la pérennité, du rayonnement, enfin d'un certain nombre de choses.

On parlait tout à l'heure de références ; cela permettrait d'y voir un petit peu plus clair. Je suis plutôt demandeuse d'avoir un état des lieux des enseignants.

Il y a beaucoup d'interventions. Je me sens un peu décalée.

M. le PRÉSIDENT.- Peut-on répondre à ces deux interventions, Monsieur le Directeur ?

M. HENNEKINNE.- L'état du personnel sera fait lors du prochain conseil d'administration puisque seront proposées les modifications du tableau des emplois. On reprendra en détail l'ensemble des emplois par nature et aussi par type de support : contractuels, titulaires, etc.

La principale évolution depuis que l'École a été transformée en établissement public, c'est qu'il n'y a plus d'enseignants vacataires. Je rappelle que la Ville avait une politique assez limite d'employer de manière permanente des vacataires avec des quotités horaires supérieures à un mi-temps. On a résorbé tout cela ; cela faisait partie des engagements pris par Mme Komitès lors de la création de l'établissement public.

Nous avons une trentaine d'enseignants sur une centaine de salariés à l'École. Sur la totalité des salariés, c'est vrai que je n'ai pas les chiffres en tête puisque ce n'était pas l'objet du débat aujourd'hui et les chiffres doivent être ceux du compte de gestion. Ce débat aura lieu en juin.

Grosso modo, nous avons 70 % de titulaires et 30 % de contractuels. Nous avons une trentaine d'enseignants permanents puisqu'il y a par ailleurs des intervenants ponctuels de formation, notamment pour la formation en ligne pour le BPREA.

Sur l'apprentissage et la voie scolaire, nous avons en presque totalité des professeurs permanents. Monsieur Durand-Bestry l'a rappelé, le dernier concours a eu lieu en 2005 du corps de professeurs certifiés de l'École du Breuil. Et nous avons une quinzaine de titulaires. Certains ont été titularisés suite aux lois de déprécarisation de la fonction publique et d'autres sont des contractuels de droit public qui sont, comme le veulent les règles de la fonction publiques, cédés au bout de six ans.

Nous avons 5 CDI et nous allons en avoir au fur et à mesure que l'ancienneté des CDD atteindra la période à partir de laquelle on peut les céder, et lors du recrutement d'enseignants, ce qui a été le cas l'an dernier. Nous sommes effectivement sur la formule d'un CDI puisque je n'ai pas connaissance de l'organisation prochaine d'un concours de professeurs certifiés de l'École du Breuil. Cela fait partie des sujets de fond encore à débattre.

On n'est pas dans une logique de précarisation, mais de déprécarisation à la fois par la cédésation des CDD du fait de leur ancienneté et par la suppression des vacataires qui devaient être des contractuels.

Voilà la situation aujourd'hui. À l'École, nous avons principalement des titulaires puisqu'une grande partie des effectifs sont issus des administrations parisiennes, que ce soit les jardiniers ou les personnels administratifs. Après, il n'est pas exclu que, sur de nouveaux recrutements sur des fonctions spécialisées sur lesquelles on n'a pas de candidatures valables de fonctionnaires de la Ville ou de la fonction publique territoriale, on recrute des contractuels, comme c'est autorisé.

C'est vrai des CDD parce qu'on ne peut pas recruter directement en CDI dans la fonction publique territoriale ; c'est un handicap sur le marché du travail pour nous.

M. le PRÉSIDENT.- Il est important que l'on puisse communiquer les documents qui ont été présentés aux membres du conseil d'administration de manière que chacune et chacun puissent avoir des éléments de contexte.

Vous l'avez mentionné, lors du prochain conseil d'administration, au mois de juin, nous aurons la présentation du rapport d'activité donc ce sera aussi l'occasion de faire le point sur la question des effectifs de l'École. S'il y a des demandes de la part d'administratrices ou d'administrateurs, je propose que l'on puisse donner toute information utile de manière que, notamment en vue de notre prochain conseil d'administration de juin, chacune et chacun aient les informations nécessaires pour éclairer les débats.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

M. DURAND-BESTRY.- Les éléments que j'ai donnés sont les éléments que nous avons reçus en version électronique sur le compte administratif voté par nature aux pages 38 à 40. Ce sont les éléments qui ont été fournis. Cela fait partie des points à discuter. Si l'on veut parler de pérennité sur nos formations et de nos ambitions pour cette École, il faut aussi aller dans ce sens-là.

M. le PRÉSIDENT.- C'est bien noté. Merci à vous.

D'autres demandes de parole ? Je n'en vois pas.

Monsieur le Directeur général, une information concernant le prochain conseil d'administration ?

M. HENNEKINNE.- La date a été fixée au 14 juin à 14 heures, peut-être en visio. L'ordre du jour sera assez conséquent puisqu'entre-temps, nous aurons tenu des instances avec le personnel, CHSCT et comité technique.

On examinera des documents sur l'évolution de la carte des emplois et le rapport d'activité, comme on l'a dit, ainsi que des délibérations de nature pédagogique sur l'approbation des nouveaux

modules locaux, puisque notre autorité de tutelle académique, la DRIAAF, a demandé que soient réécrits l'ensemble des modules locaux proposés aux élèves de l'École, que l'on présentera au mois de juin. Ils seront vus avant en Conseil de l'éducation et de la formation.

M. le PRESIDENT.- Très bien. C'est bien noté.

On prend bonne note de la date pour le prochain conseil d'administration et on espère que, d'ici là, les conditions sanitaires nous permettront -nous l'espérons toutes et tous- d'au moins en partie être en présentiel. Ce serait avec beaucoup de plaisir que nous pourrions tenir un conseil d'administration dans les locaux de l'École au mois de juin. Si les conditions sanitaires le permettent, nous en serons toutes et tous très heureux.

Il me reste à vous remercier et à vous donner rendez-vous le 14 juin, et sinon, peut-être à d'autres occasions. Merci à tous d'avoir été présents et présentes. A très bientôt.

Bonne journée.

La séance est levée à 10 heures 45.